

République française

Département de la Meuse

COMMUNE DE LEVONCOURT

Séance du 08 avril 2025

Membres en exercice : 6	Date de la convocation: <i>L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN</i>
Présents : 6	Présents : Sylvie DAILLY, Stephane JACQUEMET, Jeremy JACQUEMIN, Aline THIRION, Marie-Pierre VERDUN, Annick WILLIE
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Sylvie DAILLY

**Objet: Convention de délégation d'entretien en traversée d'agglomération de
Levoncourt sur la RD 161 du PR 5+653 au PR 5+679 entre le Département de la
Meuse et la Commune de Levoncourt - DE_202504_019**

- Vu la présentation par Madame le Maire de la convention relative à des travaux de voirie en traversée d'agglomération de LEVONCOURT sur la RD 161 du PR 5+653 au PR 5+679 ;
- Vu l'autorisation à occuper le domaine public routier départemental pour la réalisation des travaux de création de trottoir du PR 5+653 au PR 5+679 avec pose de bordures A2CS côté droit du PR 5+664 au PR 5+679 avec découpe de la chaussée et reprise de l'enrobé ;
- Vu que la commune de LEVONCOURT assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre pour l'ensemble des travaux ;
- Vu la présente convention avec obligation de la commune à réaliser l'ensemble des travaux et à assurer l'entretien de l'ensemble des aménagements et de respecter l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention relative à des travaux de voirie en traversée d'agglomération de LEVONCOURT sur la RD 161 du PR 5+653 au PR 5+679,



- d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les
jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Pierre VERDUN



AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/04/2025 055-215502899-20250408-DE_202504_019-DE